

ANNEXE 6 :
INDICATEURS COMMUNS

Il s'agit de poursuivre le travail engagé lors des PAP 2010 afin d'harmoniser les indicateurs portant sur les mêmes problématiques. Il s'agit également de proposer une (ou quelques) définition(s) de référence pour les programmes qui pourraient adopter des indicateurs de ce type en vue d'un partage de bonnes pratiques.

Cette annexe porte sur les indicateurs suivants :

- indicateurs de contrôle
- indicateurs de coûts de formation
- indicateurs d'insertion professionnelle

FICHE METHODOLOGIQUE

Indicateurs communs	Indicateurs de contrôle
Élaboration de l'indicateur	<p>Les indicateurs de contrôle relèvent d'une problématique commune à tout type d'infractions - alcoolémie, sécurité des bâtiments, douanes, sécurité sanitaire... – et cherchent à mettre en avant des actions diverses. Il existe par conséquent plusieurs catégories d'indicateurs de contrôle.</p> <p>La définition d'un indicateur de contrôle doit se faire au cas par cas, selon l'objectif visé et/ou selon la réglementation dans laquelle il s'inscrit. Dans la plupart des cas, les ratios sont privilégiés, accompagnés du périmètre des contrôles.</p> <p>Voici les types d'indicateurs présents dans les PAP 2010. <u>Compte tenu de la diversité de ces indicateurs, le travail d'harmonisation initié en PLF 2010 (et poursuivi en PLF 2011) porte sur la présentation de l'indicateur</u> (présentation sous forme de ratio, et mise en avant du périmètre en 2^e sous-indicateur de contexte).</p> <p>1- Réalisation des contrôles Objectif d'augmentation / de réalisation des contrôles (efficacité) : nombre de contrôles, nombre d'inspections, taux de réalisation des contrôles, part des activités consacrées aux contrôles... <i>Ex indicateur 134.4.1 : Taux de respect de la programmation des contrôles des établissements responsables de la première mise sur le marché</i></p> <p>=> Les taux sont privilégiés. Cette catégorie d'indicateurs s'inscrit souvent dans le cadre d'une réglementation ou de procédures spécifiques. Il est alors important d'expliquer le choix de la cible au regard de la réglementation. Les 3 autres catégories sont généralement privilégiées car elles mesurent davantage la performance des services (et relèvent moins de l'activité).</p> <p>2- Résultat des contrôles Objectif de diminution du nombre d'infractions / d'augmentation du nombre de conformités (efficacité) : nombre ou taux d'infractions / de conformités relevées dans l'assiette contrôlée. <i>Ex Indicateur 205.3.1 : Taux d'infractions constatées à la pêche</i></p> <p>=> Les taux sont privilégiés. L'assiette contrôlée doit être précisée. De même, la variation du ratio doit être expliquée.</p> <p>NB : L'indicateur peut être classé en efficience lorsque l'objectif est de relever davantage d'infractions avec un nombre de contrôles stable (meilleure utilisation des moyens de contrôle).</p> <p>3- Ciblage des contrôles Objectif d'augmentation des contrôles ciblés (efficacité ou efficience) : taux ou proportion des contrôles portant sur une assiette déterminée plus restreinte (infractions les plus graves, produits à risque...) <i>Ex indicateur 302.4.2 : Efficacité du ciblage des déclarations de douane</i></p> <p>Cet indicateur peut également prendre la forme d'un indice rapportant le taux d'évolution de la part d'infractions constatées aux variations d'une assiette restreinte mise sous contrôle. <i>Ex indicateur 152.3.2 Indice de l'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool</i></p> <p>Le ciblage des contrôles peut enfin se traduire par des contrôles sur des infrastructures / établissements déjà contrôlés et pour lesquels des infractions ont été relevées. Il s'agit alors de suivre les recommandations formulées lors du premier contrôle et de vérifier la mise en conformité (efficacité ou qualité) : taux ou proportion de recommandations mises en œuvre x mois après leur formulation, taux de récidive... <i>Ex indicateur 111.3.2 : Part des entreprises s'étant mises en conformité suite à un premier constat d'infraction par l'inspection du travail sur le droit des contrats de courte durée (CDD, intérim)</i></p> <p>=> L'assiette contrôlée doit être précisée pour une bonne interprétation du taux.</p> <p>4- Efficience des contrôles Objectif d'augmentation ou de stabilité des contrôles pour une utilisation moindre des moyens (efficience) : coût unitaire du contrôle, nombre de contrôles par agent, nombre de contrôles positifs par heure de contrôle ... <i>Ex indicateur 219.5.2 Coût moyen global des contrôles et des analyses anti-dopage</i></p> <p>=> L'assiette contrôlée doit être précisée pour une bonne interprétation du taux.</p> <p>Cet indicateur peut également prendre la forme d'un indice rapportant le taux d'évolution de la part de surveillance dans l'activité aux variations des infractions constatées. <i>Ex Indicateur 152.1.3 : Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité.</i></p>
Éléments de méthodologie présents en PAP 2010	
Commentaires techniques à faire apparaître	<p>Justifier le choix du type d'indicateur (en le ramenant à un objectif précis). Rappeler le mode de calcul et le périmètre. Décomposer le ratio et expliquer les variations. Préciser si les valeurs de l'indicateur s'inscrivent dans le cadre d'une réglementation.</p> <p>Préciser la source des données.</p>

FICHE METHODOLOGIQUE

Indicateur commun : Coût unitaire de formation par élève de (préciser l'école) (catégorie : efficience)

Description de l'indicateur

Sous-indicateurs (à minima) :
 Sous-indicateur 1 : Coût unitaire de formation par élève de XX
 Sous-indicateur 2 : Nb d'élèves

INDICATEUR XX - Coût unitaire de formation par élève de XX

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Coût unitaire de formation par élève de XX	€/élève						
Nombre d'élèves	nb						

Élaboration de l'indicateur

Éléments de méthodologie présents en PAP 2010

Le coût unitaire de formation doit tendre vers le ratio : coût complet annuel de formation / nombre d'élèves.

1/ Calcul du numérateur

Le coût complet annuel doit être entendu au sens de la comptabilité d'analyse des coûts, i.e. intégrant les coûts directs et indirects. Dans la logique de la comptabilité d'analyse des coûts, les coûts supportés par d'autres programmes sont également à prendre en compte.

- Charges à prendre à compte :

Charges directes liées à la formation : matériel, personnel enseignant... Il semble pertinent d'inclure le coût de recrutement (organisation de concours,...), et de l'isoler le cas échéant, comme pour les IRA. De même, la prise en compte des éléments de rémunération des élèves est importante, sachant qu'il s'agit bien souvent du premier poste de dépenses d'une école (l'isoler en sous-indicateur et l'expliquer dans les commentaires techniques).

Charges indirectes : fonctions supports (logistique, administratif, amortissement des équipements...). Les clés de répartition actuellement utilisées sont les suivantes : nombre d'heures enseignées, nombre de jours x élèves, surfaces utilisées...

- Charges à ne pas prendre en compte :

Actuellement, dans la plupart des cas, les dépenses liées à la recherche, à l'hébergement et à la restauration ne sont pas prises en compte. Le coût s'évalue, de plus, hors dispositif de bourses.

A noter : le choix est fait de raisonner en coût brut (pas de déduction des recettes : frais d'inscription ...). Les ministères qui le souhaitent peuvent rajouter un sous indicateur sur les recettes.

2/ Calcul du dénominateur

Le dénominateur est le nombre d'élèves inscrits.

L'ensemble est rapporté à l'année civile.

Commentaires techniques à faire apparaître

Rappeler la méthode de calcul, notamment les modalités de prise en compte des charges indirectes. Préciser le coût total et le nombre d'années de la formation.

Isoler le coût de rémunération des élèves.

Commenter les évolutions de coûts. Indiquer les éléments sur lesquels des leviers d'action existent, et à l'inverse les éléments difficilement pilotables.

FICHE METHODOLOGIQUE

Indicateur commun

Taux d'insertion professionnelle (catégorie : citoyen)

Description de l'indicateur

Sous-indicateur

Taux d'insertion professionnelle à M mois

INDICATEUR X-X - Taux d'insertion professionnelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'insertion professionnelle à M mois	%						

Élaboration de l'indicateur

Éléments de méthodologie présents en PAP 2010

Les indicateurs d'insertion professionnelle présents en PAP 2010 présentent des similitudes, mais aussi quelques différences sur lesquelles une convergence est sans doute possible.

1/ Le champ des sortants

Les sortants sont les diplômés et non les élèves / étudiants inscrits en formation mais non diplômés.

Ne sont pas pris en compte les diplômés ayant connu une reprise ou une poursuite d'études depuis l'obtention du diplôme, ceux en situation de non recherche d'un emploi ou de volontariat international.

Il est important, pour plus de lisibilité, de mentionner dans le sous-indicateur la durée à M mois. Un taux calculé à 6 mois pour des cursus de formation initiale calés sur l'année scolaire (finissant fin juin) paraît assez pertinent : il permet de disposer de données au 31 décembre. La durée peut toutefois varier selon le type de formation.

Dans la plupart des cas, le taux est calculé quels que soient le secteur d'activité et le type d'emploi occupé, qu'ils correspondent ou non à la formation choisie.

2/ Les éléments de contexte

Les taux d'insertion sont à manipuler avec précaution car ils fluctuent largement sous l'effet de la conjoncture et de variables exogènes (notamment selon l'activité économique de la région...).

Certains ministères calculent par exemple un indice d'insertion : rapport entre le taux d'insertion à la sortie de leur diplôme et le taux d'insertion national à diplôme équivalent pour exclure les éléments conjoncturels (Cf. commentaires techniques indicateur 611.2.1). Les ministères qui le souhaitent peuvent afficher cet indice en 2^e sous-indicateur en précisant le taux de référence utilisé.

Commentaires techniques à faire apparaître

Indiquer les caractéristiques de l'enquête : fréquence, échantillonnage, mode d'administration.

Rappeler le mode de calcul et le périmètre des écoles prises en compte ainsi que l'année des promotions d'élèves / étudiants étudiées.

Préciser la source des données.